

## 1 Assainissement collectif

### 1.1 Caractéristiques générales

Le service est géré au niveau communal et intercommunal.

Les compétences liées au service sont les suivantes :

- la collecte : la mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport ;
- le transport : la mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis ;
- la dépollution : la mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre le rejet lui-même.

### 1.2 Le nombre d'abonnements

Le nombre d'abonnements au 31 décembre 2011 est 279 (nombre d'abonnés rejetant des effluents domestiques).

## 2 Station d'épuration

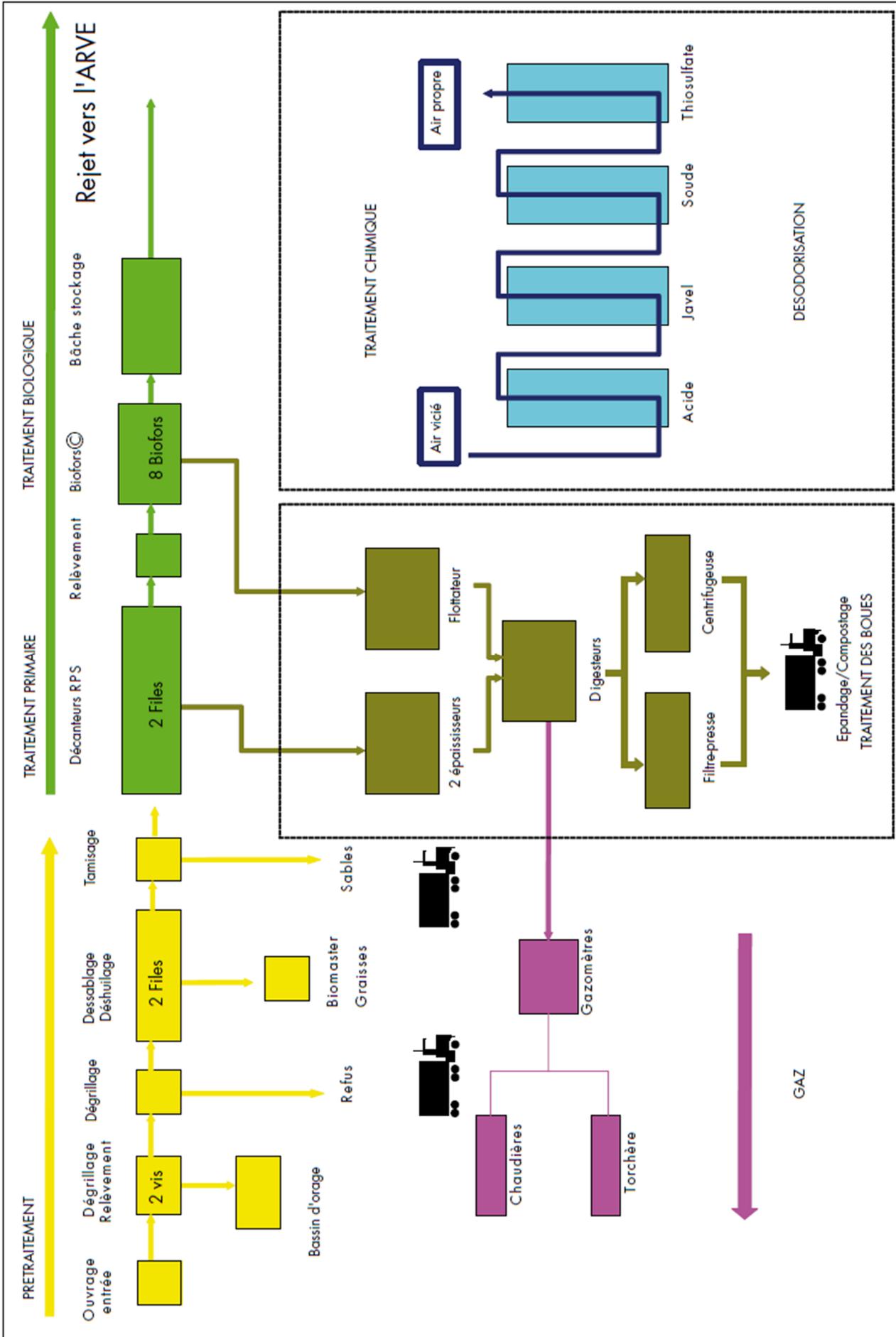
### 2.1 Renseignement généraux

<b>Station d'épuration Ocybèle</b>	<p><u>Station</u> Gaillard-Annemasse</p> <p><u>Adresse</u> : Chemin du Bois de Vernaz à Gaillard</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : Annemasse-les-Voirons-Agglomération</p>
<b>Historique de la station d'épuration</b>	<p>Premiers travaux : août 1995</p> <p>Inaugurée en 1999</p>
<b>Régime administratif loi sur l'eau</b> Station autorisée au titre de la loi sur l'eau	<p><u>Acte administratif</u> : autorisation de fonctionnement de la station (rejet actuel)</p> <p><u>Date</u> : 5 octobre 1995</p> <p><u>Arrêté</u> : n°DDE95.554</p>
<b>Type et traitement en place</b>	<p><u>Traitement</u> : traitement biologique par filtration immergée avec la possibilité de fonctionner en traitement physico-chimique.</p> <p><u>Type de traitement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Filière eau : pré-traitement, décantation, biofiltre</li> <li>- Filière boues : épaissement statique gravitaire</li> <li>- Filière air : traitement de l'air</li> </ul>
<b>Capacité actuelle de traitement</b>	<p><u>Capacité de traitement</u> :</p> <p>Capacité actuelle : 86 000 eq/hab</p> <p><u>Informations complémentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pré-traitement</i> : capacité de 125 000 EH</li> <li>• <i>Traitement</i> : 95 000 EH</li> <li>• <i>Évolution à venir le 1<sup>er</sup> semestre 2013</i> : intervention pour que le pré-traitement soit opérationnel pour 125 000 EH.</li> <li>• <i>CAPACITE en 2013</i> : 125 000 EH</li> </ul> <p><u>Nombre EH raccordés (2011)</u> : 87 683 (CBPO)</p> <p><u>Production de boues (2011)</u> : 1 048 tonnes de matières sèches</p>
<b>Station intercommunale</b> Convention de déversement	<p>Il n'y a pas de convention de déversement pour les communes. Ces conventions étant réservées aux industriels</p>

### 2.2 Fonctionnement de la station

<b>Conformité réglementaire de la station</b>	Conformité des équipements et performances
<b>Dysfonctionnements</b>	Aucun dysfonctionnement constaté

Fonctionnement de la station d'épuration



### 3 Données relatives aux réseaux

L'agglomération a réalisé un bilan du réseau de collecte du service public d'assainissement collectif. Au 31 décembre 2011, le réseau est constitué de :

- 272 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements ;
- 103 km de réseau unitaire hors branchements ;
- 237 km de réseau d'eaux pluviales hors branchements.

### 4 Assainissement non collectif

Annemasse Agglo a réalisé un état des lieux du nombre de dispositifs ANC pour l'année 2011.

Nombre de dispositifs ANC		Population ANC	
Non desservis	Raccordables non raccordés	Nombre d'habitants par abonné eau potable	Nombre d'habitants en ANC
1	6	22	15.4

### 5 Les besoins futurs

Ainsi le PLU prévoit à 10 ans un développement communal d'environ 292 eq/hab supplémentaires ajoutés aux 279 abonnés actuellement raccordés, soit au total environ 571 eq/habitants. La station d'épuration intercommunale actuelle est en capacité de répondre aux futurs besoins.

### 6 Conclusion générale

Les capacités définies par le PLU sont largement inférieures aux capacités de la station d'épuration intercommunale de Gaillard (Annemasse agglo).